

## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 424-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-21**

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024 le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 424-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-21**

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 19 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier